

L'Union européenne et la mémoire de l'Holocauste

RÉSUMÉ

Le terme *Holocauste* désigne l'assassinat de six millions de Juifs européens, ainsi que de Roms et membres d'autres groupes sociaux destinés à l'anéantissement par le régime nazi et ses collaborateurs.

Le régime nazi mit en place dès 1933 une politique de spoliation, de discrimination d'État et de persécution des Juifs, puis de pogroms et de déportation vers les camps de concentrations. Cette politique fut ensuite étendue à tous les territoires et États qu'il dominait en Europe pendant la Seconde guerre mondiale. Les exécutions sommaires de masse («Shoah par balles») et les camps d'extermination en furent l'aboutissement. Le procès de Nuremberg en 1945-1946 jugea les bourreaux mais préféra la notion de crimes contre l'humanité à celle de génocide.

Ce n'est qu'en 2005, à l'occasion du 60^e anniversaire de la libération d'Auschwitz, qu'une résolution de l'Organisation des Nations Unies sur le souvenir de l'Holocauste désigna le 27 janvier comme journée de commémoration.

Dans l'Union européenne, des nombreux programmes sont destinés à perpétuer la mémoire de ces tragédies marquant l'histoire du continent. Le Parlement européen, dès 1995, adopta des résolutions rappelant le devoir de mémoire non seulement à travers les commémorations, mais aussi grâce à l'éducation. En novembre 2018, l'Union européenne est devenue un partenaire international permanent de l'Alliance internationale pour le souvenir de l'Holocauste (AISH).

La présente note d'information constitue une version mise à jour de celle de janvier 2018.



Contenu du briefing

- L'Holocauste, tragédie de la Seconde Guerre mondiale
- Reconnaissance internationale
- Contribution à la mémoire de l'Holocauste par l'Union européenne

L'Holocauste, tragédie de la Seconde Guerre mondiale

Le terme «holocauste», d'origine grecque, renvoie à un sacrifice par le feu. Il est généralement [utilisé](#) pour décrire la persécution d'État qui a mené à l'assassinat de six millions de Juifs européens par le régime nazi et ses collaborateurs.

Avant la Seconde Guerre mondiale

L'antisémitisme constituait déjà l'un des piliers de l'idéologie nazie avant qu'elle n'accède au pouvoir en Allemagne. À partir de 1933, les Nazis imposèrent une politique étatique de répression des Juifs, consistant en une spoliation de leurs biens, une suppression de leurs droits et une privation de leur citoyenneté. [Formant](#) 0,8 % de la population allemande d'avant-guerre, les Juifs se considéraient pour la majorité comme patriotes. Néanmoins, ils furent peu à peu bannis de la vie publique, empêchés d'exercer des emplois de fonctionnaires et victimes de boycott économique. Les nazis se donnèrent pour objectif d'expulser un maximum de Juifs. En 1935, les «[lois de Nuremberg](#)» privèrent les Juifs de leur citoyenneté et interdirent les mariages et relations entre Juifs et non-Juifs. Les 9 et 10 novembre 1938, lors de la «nuit de cristal», un pogrom appuyé par les moyens de l'État aboutit à la mort de 91 Juifs, à l'incendie de 1 400 synagogues et à la déportation de 30 000 Juifs vers des camps de concentration. Quelques semaines plus tard, les Juifs de nationalité polonaise furent expulsés de force. Avant 1942, 300 000 des 500 000 Juifs allemands avaient fui le pays.

La guerre et la «solution finale»

Dès le début de la guerre en 1939, les autorités nazies instaurèrent une répression systématique des Juifs dans les territoires conquis. Dans les régions sous le contrôle de Berlin, les nazis créèrent [un millier](#) de ghettos et forcèrent les Juifs à s'y installer. Les méthodes utilisées par les nazis et leurs alliés en Europe centrale et en Europe occidentale étaient différentes, mais les [objectifs](#) étaient globalement les mêmes: la déshumanisation commençait par la perte des droits civiques, puis économiques et se terminait par le déni de l'ensemble des droits à la dignité, aboutissant à la mise en place d'une politique d'extermination.

Au moment de l'invasion de l'Union Soviétique en 1941, la politique d'extermination des Juifs fut étendue aux territoires conquis. Encore mal connue, cette politique appelée «Shoah par balles» consista par exemple en l'assassinat d'un demi-million de Juifs en Ukraine par les *Einsatzgruppen* (bataillons mobiles d'exécution), les unités de la *Waffen SS*, la police allemande et des collaborateurs locaux. Un petit nombre seulement furent déportés, les autres furent exécutés sur place et jetés dans des fosses communes. Décidée en 1942 à la conférence de [Wannsee](#), la «solution finale» envisageait l'assassinat de 11 millions de Juifs, y compris ceux des pays neutres et du Royaume-Uni. Partout en Europe, des Juifs et des non-Juifs, plus tard appelés les «Justes», résistèrent contre cette politique, [l'insurrection du ghetto de Varsovie](#) en étant l'une des manifestations les plus éclatantes. Les camps de concentration et d'extermination permirent l'assassinat systématique de six millions de Juifs européens avant la libération des camps par les Alliés en 1944 et 1945. Lors du procès de Nuremberg, les coupables furent jugés pour crimes contre l'humanité, mais la spécificité du génocide des Juifs et des Roms ne fut pas reconnue par le tribunal. En 1953, Israël ouvrit le musée de [Yad Vashem](#), devenu l'une des principales sources de connaissance et de commémoration de l'Holocauste.

Génocides et crimes contre l'humanité

La recherche historique a démontré, après la guerre, que des [catégories](#) entières de populations avaient fait l'objet d'une politique d'extermination en raison de leur origine (Juifs, Roms), de leur handicap, de leur religion (comme les Témoins de Jéhovah), de leur orientation sexuelle ou de leurs opinions politiques.

Reconnaissance internationale

Organisation des Nations Unies (ONU)

Bien que le terme de «[génocide](#)» ne fût pas utilisé dans les conclusions finales du Tribunal de Nuremberg, l'Assemblée générale de l'ONU s'en saisit et conduisit à l'adoption d'une [convention internationale pour la prévention et la répression du crime de génocide](#) (1948). En 2005, à l'occasion du 60^e anniversaire de la libération d'Auschwitz, l'Assemblée générale adopta une [résolution](#) sur le souvenir de l'Holocauste, qui rappelle «le meurtre d'un tiers du peuple juif et d'innombrables membres d'autres minorités». Cette résolution désigne le 27 janvier comme journée de commémoration des victimes de l'Holocauste (le 27 janvier étant la date anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz) et demande la création d'un programme spécifique de l'ONU à ce sujet. En 2007, l'Assemblée générale adopta une [résolution](#) contre le déni de l'Holocauste.

Conseil de l'Europe

En 2002, le Conseil de l'Europe instaura un [jour de commémoration de l'Holocauste](#); la France et l'Allemagne avaient quant à elles déjà choisi le 27 janvier. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe [encourage](#) les enseignants de ses États membres à diffuser la connaissance de l'histoire de l'Holocauste.

Alliance internationale pour le souvenir de l'Holocauste (AISH)

Cette [alliance](#) réunit aujourd'hui [32 pays](#), dont 25 États membres de l'Union européenne, autour de la nécessité de perpétuer le souvenir de l'Holocauste pour empêcher sa répétition. L'Union européenne en est devenue un [partenaire international permanent](#) en novembre 2018, en vue d'une coopération étroite dans la lutte contre le déni de l'Holocauste, le racisme, la xénophobie et l'antisémitisme. L'Alliance comprend actuellement des groupes de travail sur l'éducation, les musées et la recherche universitaire. La [déclaration de Stockholm sur l'Holocauste](#), publiée par l'AISH en 2000, réaffirme l'engagement de commémorer les victimes de l'Holocauste, d'encourager l'enseignement de l'histoire de l'Holocauste et de faciliter la recherche dans les archives concernant les zones d'ombre qui persistent au sujet de cette période.

Contribution à la mémoire de l'Holocauste par l'Union européenne

Témoignages et devoir de mémoire

Simone Veil, présidente du Parlement européen issu des premières élections directes en 1979, première femme à la tête de cette assemblée, faisait partie des rares survivants du camp d'Auschwitz. L'[espace](#) devant le bâtiment du Parlement européen à Bruxelles porte son nom, rendant hommage à cette femme exceptionnelle qui était «intimement persuadée que l'enseignement de la Shoah est une nécessité absolue» pour la préservation de la mémoire de la Shoah.¹ Lors de son discours devant le [Conseil de l'Europe](#) en octobre 2002, elle déplora, au sujet des Roms victimes du nazisme, que «leur sort tragique soit encore si largement ignoré». Le United States Holocaust Memorial Museum (musée du Mémorial de l'Holocauste des États-Unis) estime qu'entre 196 000 et 220 000 [Roms ont été victimes de l'Holocauste](#).

Musée d'Auschwitz-Birkenau
Des subventions européennes ont notamment permis la [conservation](#) d'Auschwitz I et des baraquements du site d'Auschwitz II - Birkenau, la rénovation du théâtre et son adaptation en centre international de l'éducation sur Auschwitz et la Shoah, la numérisation de documents grâce à l'achat d'équipement, ainsi que la modernisation de l'infrastructure d'archivage.

Soutien de l'Union européenne

Le programme européen «[Europe pour les citoyens](#)» a pour but, entre autres, de sensibiliser à la mémoire européenne, de promouvoir des projets dédiés au [travail de mémoire européen](#) au moyen de la recherche, d'expositions, de débats et de l'éducation. Son édition 2007-2013, élaborée après les commémorations du 60^e anniversaire de la fin du régime nazi, a consacré un volet à la réflexion sur les régimes totalitaires et leurs victimes, ce qui inclut la mémoire de l'Holocauste. Plusieurs projets pour la mémoire de la Shoah ont été réalisés ces dernières années, notamment un projet en

coopération avec des écoliers en [Irlande](#), un projet letton sur les Juifs occidentaux déportés dans le [ghetto de Riga](#) et un projet italien sur les [victimes roms](#).

Le programme-cadre européen pour la recherche («[Horizon 2020](#)») soutient entre autres l'intégration des infrastructures régionales et nationales de recherche au sein d'infrastructures européennes, y compris de recherche sur l'Holocauste comme [EHRI](#) (European Holocaust Research Infrastructure, «Infrastructure européenne de recherche sur l'Holocauste»), qui a pour but de [faciliter la coopération](#) archivistique entre les centres de recherche, les musées européens et le [United States Holocaust Memorial Museum](#), en particulier les petites infrastructures encore peu connues. La [Maison de l'Histoire européenne](#), initiative du Parlement européen, consacre une partie de son exposition à l'Holocauste.

Le programme de numérisation des ressources culturelles européennes Europeana comprend une section [Judaica Europeana](#), un réseau d'archives, de bibliothèques et de musées qui coopèrent pour rassembler et mettre à la disposition d'un large public leurs collections numérisées, préservant ainsi la mémoire d'un peuple ayant disparu de certaines régions d'Europe.

Dix ans après la [déclaration de Stockholm](#) sur l'Holocauste, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union Européenne a publié en 2010 un [manuel pour enseignants](#) en plusieurs langues, *Excursion vers le passé - leçons pour l'avenir*, qui met en avant les liens entre enseignement sur la Shoah et éducation aux droits de l'homme ainsi que le rôle des sites historiques et des musées dans l'éducation et la transmission de la mémoire.

Parlement européen

En 1995, le Parlement européen adopta une [résolution](#) demandant l'instauration d'une journée européenne commémorative de l'Holocauste dans tous les États Membres. En 2005, parallèlement à la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, il adopta une résolution proposant le 27 janvier comme [Journée européenne de commémoration de l'Holocauste](#) dans l'Union. Dans une résolution d'octobre 2017, le Parlement invita les États Membres à commémorer les [victimes roms de la Shoah](#) le 2 août et à inclure cette communauté dans la commémoration annuelle de l'Holocauste le 27 janvier. La même année, dans une autre [résolution](#) adoptée le 1^{er} juin sur l'antisémitisme, le Parlement invita les États Membres à adopter et à appliquer la définition opérationnelle de l'antisémitisme utilisée par l'Alliance internationale pour le souvenir de l'Holocauste, afin de faciliter le recensement des actes antisémites et leurs poursuites judiciaires. Une [résolution](#) d'octobre 2018 sur la montée des violences néofascistes en Europe attira l'attention sur la montée des violences contre les Juifs et invita les États membres à lutter contre le déni et la banalisation de l'Holocauste et à accorder une place importante à cette question dans l'éducation.

NOTES

¹ S. Veil, *Mes Combats*, Bayard Éditions, Montrouge, 2016.

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ ET DROITS D'AUTEUR

Ce document a été préparé à l'attention des Membres et du personnel du Parlement européen comme documentation de référence pour les aider dans leur travail parlementaire. Le contenu du document est de la seule responsabilité de l'auteur et les avis qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement la position officielle du Parlement.

Reproduction et traduction autorisées, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et information préalable avec envoi d'une copie au Parlement européen.

© Union européenne, 2019.

Crédits photo: © cge2010 / Fotolia.

ep@ep.europa.eu (contact)

www.eprs.ep.parl.union.eu (intranet)

www.europarl.europa.eu/thinktank (internet)

<http://epthinktank.eu> (blog)

